

# Matinales « Logistique durable »

**CYCLE 2019**

« Préservation de la Biodiversité et Logistique durable »

**PROPOS INTRODUCTIFS :**

**Patricia Savin**, Présidente d'ORÉE, Avocate associée DS Avocats

**Claude Samson**, Président d'Afilog



En partenariat avec :



## Quand la tonne de carbone dépassera 100 ou 150 euros...

Vendredi 22 mars 2018 - 10h-12h  
6 rue Duret - 75016 Paris

### INTERVENANTS

**Yvon Martinet**

Avocat associé, DS Avocats

**Christian de Perhuis**

Professeur associé d'économie  
à l'université Paris-Dauphine

**Jérôme Boutang**

DG du Citepa

Mise en place en 2014, la Contribution Climat-Energie est une possibilité ouverte aux pays s'étant engagés à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre dans le cadre de la COP21. Elle concerne les petits émetteurs diffus et vient en complément des quotas d'émissions négociables qui ne concernent que les plus gros. Quels changements dans les modèles économiques dans le transport de marchandises et la logistique pouvons-nous attendre lorsque cette taxe atteindra 100 ou 150 euros ? Quelles mutations le marché pourrait-il connaître ? C'est la question à laquelle chercheront à répondre les intervenants de la matinale.

## Hamsters d'Alsace, scarabées de l'A28, hérissons d'Ivry sur Seine... la biodiversité face aux chantiers

Vendredi 17 mai - 10h-12h  
6 rue Duret - 75016 Paris

### INTERVENANTS

**Patricia Savin**

Avocate Associée, DS Avocats

**Benoît Chappey**

Goodman

**Vincent Vignon**

Directeur adjoint, Office de génie  
écologique

**FRB**

Les articles L. 411-1 et suivants du code de l'Environnement posent une interdiction générale de l'atteinte aux espèces floristiques et faunistiques protégées. Face à un principe aussi général, la possibilité de délivrance d'une «dérivation espèces protégées» (DEP), désormais également délivrée dans le cadre de l'autorisation environnementale, a été prévue. Dans quels cas s'applique-t-elle ? Qu'est-ce qu'une espèce protégée ? Quelle procédure suivre ? Les intervenants répondront à ces questions et s'intéresseront également à quels types de végétations choisir autour de ces infrastructures.

## Compensation écologique : le choix ultime ?

Vendredi 21 juin - 10h-12h  
6 rue Duret - 75016 Paris

### INTERVENANTS

**Raphaël Romi**

Avocat, DS Avocats  
Professeur Agrégé

**Alice Delude**

Dauchez Payet

**Claude Fromageot**

Groupe Rocher

**Joachim Lémeri**

Eiffage

Dans la séquence "Éviter, réduire, compenser", la compensation écologique est la dernière solution offerte aux maîtres d'ouvrages. La loi de 2016 pour la reconquête de la biodiversité précise que la compensation écologique ne peut pas se substituer aux mesures d'évitement et de réduction. Alors, dans quel cas y recourir ? Après quelles procédures ? Mais surtout à qui se fier lorsque les méthodes d'évaluation ne font pas toujours l'unanimité ? Faut-il préférer les obligations réelles environnementales (ORE), outil contractuel innovant, mais encore peu connu ?

## Évaluation environnementale : enquêtes publiques et consultations électroniques

Vendredi 13 septembre 2019 - 10h-12h  
6 rue Duret - 75016 Paris

### INTERVENANTS

**Laura Ceccarelli-Le-Guen**  
Avocate Associée, DS Avocats

**Salvi Cals**  
Prologis

**Paulo Ferreira**  
Virtuo Industrial Property

**AEW**

Depuis la loi sur le numérique de 2016, la dématérialisation est venue remodeler la façon d'organiser des consultations publiques. La quasi-totalité d'une enquête publique se fait désormais sans papier. Quant aux projets, plans et programmes soumis à évaluation environnementale mais exemptés d'enquête publique, ils doivent faire l'objet d'une procédure de consultation par voie électronique d'une durée de trente jours.

## Bien-être au travail : retour à l'état de nature !

Lundi 22 novembre 2019 - 10h-12h  
6 rue Duret - 75016 Paris

### INTERVENANTS

**Glwadys Beauchet**  
Avocate Associée, DS Avocats

**Hasna Berkia-Guez**  
Barjane

**Gabriel Franc**  
Atelier Franc Architectes

**L'Oréal**

**La Poste**

Lutte contre le stress et la fatigue, gains d'efficacité... les bienfaits de la nature et notamment de la végétalisation des espaces de travail sont prouvés par de plusieurs études scientifiques. Des bénéfices qui viennent directement servir le bien-être des travailleurs comme y encourage la réglementation nationale et internationale avec l'ODD 3 des objectifs de développement durable de l'ONU ou la déclaration de performance extra-financière (DPEF) dans les grandes entreprises.

Un an après l'entrée en vigueur de la DPEF en France, la matinale permettra de faire le point sur cette nouvelle forme de reporting.